

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf février, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le vingt-deux février, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal POCHAT-BARON, Maire.

Présents : POCHAT-BARON Pascal, *Maire* ;

Adjoins au Maire : BOCHATON Maryse, CHENEVAL Jean-Pierre, GOY Corinne, LABAYE Josette, SECCO Laëtitia, VALENTIN Pierre, VIGNY Gérard

Conseillers municipaux : CAMUS Isabelle, CENCI Antoine, CHARBONNIER Virginie, CHEMINAL Joëlle, DEVESA Marie, LAOUFI Nadia, LAVERRIERE Magali, MACHERAT Martial, MILESI Gérard, PAGNOD Pascale, PILLET Isabelle, STAROPOLI Michel

Absents représentés : Pouvoir de GAVARD-PERRET Alexandre à MILESI Gérard ; de GERNAIS Benjamin à POCHAT-BARON Pascal ; de GOY Francis à GOY Corinne ; de MOENNE Monique à BOCHATON Maryse ; de PELLET Sébastien à SECCO Laëtitia

Absente excusée : VAUR Florence

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Monsieur Gérard MILESI est élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 26
Présents : 20
Représentés : 5
Votants : 25

Délibération n° D2024_011- FINANCES

SYANE – Accord de regroupement pour la gestion des certificats d'économie d'énergie

Dans le cadre des travaux d'aménagement de l'école de Sevraz, la performance énergétique du bâtiment va être améliorée. La commune devient alors éligible au dispositif des Certificats d'Economie d'Energie.

Compte tenu de la complexité des dossiers et de l'importance des seuils à atteindre, il est proposé de charger le SYANE de monter les dossiers auprès du pôle National des Certificats d'Economies d'Energies, puis de les valoriser financièrement.

Les ressources financières reçues par le SYANE grâce à la valorisation des CEE seront reversées à 85% à la commune. Un accord de regroupement est nécessaire pour organiser ce partenariat.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** l'accord de regroupement pour la gestion des certificats d'économie d'énergie
- **AUTORISE M. le Maire** à signer cet accord de regroupement.

VOTE	POUR	25
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

Ainsi fait été délibéré, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures, Pour Extrait conforme

Le Maire,
Pascal POCHAT-BARON

Le secrétaire de séance
Gérard MILESI

Certifié exécutoire
Télétransmission sous-préfecture le 06/03/24
Publication en ligne le 05/03/24
Pour le Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services
Pascale CHAPUIS